

Préambule :

St Rémy est une commune proche de Niort et incluse dans la Communauté d'Agglomération de Niort.

Elle compte à ce jour officiellement 1137 habitants.

Cette commune a une étendue de 1364 ha et accueille 4 Commerces ou Services, 10 Artisans et 13 Associations. Autant de partenaires directs qui peuvent contribuer à l'action éducative de ce projet qui s'inscrit dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population.

La Mairie de St Rémy organise donc un ALSH. Cette organisation émane d'une nécessité bien légitime chez bon nombre d'administrés de notre commune de pouvoir confier leurs enfants et leurs adolescents à des personnes dignes de confiance, dès lors que les enseignants ont achevé leur mission, et que l'activité professionnelle des parents ne peut permettre de pallier à l'absence d'encadrement.

La structure d'accueil doit être certes un lieu de détente où les contraintes qu'embrasse l'enfant ou l'adolescent lors de la période scolaire sont absentes, un lieu de découverte du milieu dans lequel il vit, un lieu engendrant un total épanouissement, mais aussi un lieu où se retrouvent les valeurs fortes auxquelles aspire une société digne, se définissant autour d'un thème pouvant s'intituler "qualité de vie".

A. L'orientation pédagogique

Un **Accueil** de Loisirs sans Hébergement à St Rémy donnera à chacun des enfants et des adolescents le fréquentant l'opportunité de demeurer dans son village et de favoriser son évolution dans une dynamique de territoire.

Il permet à l'enfant ou à l'adolescent de vivre des temps périscolaires et de vacances avec des approches ludiques et éducatives.

A-1. L'objectif transversal

Pour une démarche de qualité :

Développer un lieu agréable pour l'enfant, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants/adolescents et les familles.

A-2. Les objectifs généraux

En matière de public jeune, les principaux objectifs de notre structure se résument ainsi :

☆ Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance ;

- ☆ Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant ;
- ☆ Renforcer la solidarité, le respect et la tolérance en favorisant l'esprit de groupe ;
- ☆ Favoriser l'épanouissement de leur personnalité ;
- ☆ Encourager leur capacité à s'exprimer et leur créativité ;
- ☆ Faire naître l'esprit d'initiative ;
- ☆ Guider les jeunes vers la découverte d'un monde extérieur (découverte du territoire...) à travers des activités diversifiées ;
- ☆ Proposer de nouvelles activités diversifiées ;
- ☆ Respecter les rythmes de vie des enfants et des adultes ;
- ☆ Investir le temps libre pour grandir ;
- ☆ Participer à la transformation de la société ;
- ☆ Rendre service aux familles...

A-3. Les objectifs de la structure

Ils sont directement inspirés du projet éducatif et concernent en particulier l'ALSH 3/17 ans avec deux secteurs :

- Un secteur « Enfance »,
- Un secteur « Jeunesse ».

Ils traduisent les grandes lignes d'orientations pédagogiques que nous souhaitons développer au sein du centre.

L'objectif transversal est de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou l'activité menée. Exploité à des fins éducatives, il est la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

☛ **une mission d'accueil** : les enfants sont accueillis par une responsable dont le rôle est d'être à l'écoute des désirs des enfants, de les stimuler, de leur proposer des nouveautés afin de leur faire apprécier, de cibler le champ d'action à tous les membres de l'équipe et de définir en collaboration avec tous, une méthodologie conforme à la recherche d'objectifs. Elle sera aidée dans sa tâche par une équipe d'animateurs titulaires d'un BAFA et d'intervenants lors d'activités bien précises.

Bien que les enfants et adolescents aient les mêmes horaires que l'école, il est important de faire passer de bons moments aux enfants et aux adolescents pour leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées à l'école ou en famille.

☛ **de favoriser l'esprit de groupe** : donner aux enfants la possibilité de se retrouver et de partager des activités tout en respectant les différences et les rythmes de chacun, favoriser leur intégration en renforçant la vie en collectivité par des actions ponctuelles.

Ces différences peuvent être de tous ordres : couleur de peau, milieu social, facultés intellectuelles, âge, aptitudes ou difficultés à s'intégrer. Tendre vers l'unicité du groupe implique une écoute permanente de la part des éducateurs et des intervenants.

☛ **de développer la tolérance et la solidarité**

☛ **de développer les compétences** : en s'appuyant sur des activités sportives, manuelles, culturelles (la découverte historique du village), musicales.

C'est un lieu où on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes : un lieu de socialisation.

C'est un endroit où l'on passe de bons moments et où on a de bons souvenirs, une source de connaissances, d'épanouissement et d'expériences à échanger et à raconter.

Il appartiendra à l'équipe de direction/animation de s'approprier ces objectifs généraux et de les développer dans le cadre d'un projet pédagogique qui lui est propre (avec des objectifs spécifiques, des méthodes, des outils, des moyens, des critères...).

B. Les moyens pour le fonctionnement

1. les espaces (locaux et extérieurs)

L'ALSH utilisera au groupe scolaire (la garderie, la salle de motricité, une salle de classe, le restaurant scolaire, la salle d'activités, la bibliothèque), le plateau sportif, le stade, le terrain de tennis, les salles de la Maison de la Plaine et la salle polyvalente.

Le repas de midi sera pris au restaurant scolaire.

2. le budget d'activités

La mairie prévoit un budget prévisionnel pour l'ALSH pour l'année (la participation de la commune peut varier en fonction du nombre d'enfants).

3. le matériel

L'ALSH peut utiliser le matériel scolaire (ballons, lecteur CD, cerceaux...). Il a à sa disposition différents jeux de société, jeux manuels, matelas....

Il effectuera les achats en fonction des besoins (tentes, frigo...pour les mini-séjours et fournitures pour les activités dans le cadre de l'ALSH).

Il demandera la participation des familles pour certaines fournitures de récupération (boîtes à chaussures, papiers...)

4. la constitution d'une équipe et les modalités de recrutement (qualification des animateurs...)

Le(la) directeur(trice) et les membres de la commission « Affaires Scolaires et ALSH » étudieront les candidatures et effectueront le recrutement en fonction des besoins.

5. la définition des horaires d'ouverture

Une garderie fonctionnera gratuitement de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45.

De 9h à 17h en période de vacances scolaires et les mercredis, des activités seront proposées aux enfants ainsi qu'un goûter entre 9h et 9h30 et entre 16h30 et 17h.

6. les modalités tarifaires (révisables annuellement)

Pour l'Accueil des mercredis (ALSH de 9h 12h15 ou/et 13h à 17h et Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45)

- **La demi-journée (matin ou/et après-midi):**

Tarif	habitants de Saint-Rémy	personnes hors communes
A (QF1 à QF3)	5,00 €	8,00 €
B (QF4 à QF6)	7,00 €	10,00 €
C (QF7 à QF9)	9,00 €	12,00 €

de l'Accueil des vacances (ALSH de 9h à 17h et Garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h45)) :
ENFANCE

<i>pour les habitants de Saint-Rémy</i>				
Tarif (repas compris)	la journée	la journée de camp de proximité	la journée de camp à plus de 50 kms	la journée de camp avec prestataires
A (QF1 à QF3)	13,00 €	15,80 €	26,30 €	34,10 €
B (QF4 à QF6)	17,50 €	20,40 €	30,90 €	38,70 €
C (QF7 à QF9)	22,00 €	25,10 €	35,60 €	43,40 €

<i>pour les personnes hors communes</i>				
Tarif (repas compris)	la journée	la journée de camp de proximité	la journée de camp à plus de 50 kms	la journée de camp avec prestataires
A (QF1 à QF3)	19,00 €	21,90 €	37,10 €	52,90 €
B (QF4 à QF6)	23,50 €	25,60 €	40,80 €	56,60 €
C (QF7 à QF9)	28,00 €	31,20 €	46,40 €	62,20 €

JEUNESSE

<i>pour les habitants de Saint-Rémy</i>			<i>pour les personnes hors communes</i>	
Tarif (repas compris)	la journée avec sortie	la journée de camp de proximité	la journée avec sortie	la journée de camp de proximité
A (QF1 à QF3)	23,70 €	29,70 €	33,20 €	39,20 €
B (QF4 à QF6)	27,90 €	33,90 €	39,10 €	45,10 €
C (QF7 à QF9)	32,00 €	38,00 €	44,90 €	50,90 €

Pour l'ALSH des vacances, le paiement est dû au plus tard le jeudi avant le premier jour de l'accueil de Loisirs.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, sauf sur présentation du certificat médical.

7. les conventions de partenariat avec la CAF, le Conseil Général, la MSA...

Annuellement, une convention est signée avec les partenaires et un bilan leur est transmis.

8. les outils d'information et de relation avec les familles

- Programme : il est donné à l'école à chaque enfant, affiché à la mairie, diffusé dans les journaux locaux et sur le site internet de la mairie www.saintremy79.fr.
- Accueil des parents à la mairie pour les inscriptions (les inscriptions à l'ALSH des mercredis s'effectuent par internet sur l'espace famille.fr) ou demandes de renseignements

9. un règlement intérieur

Il sera établi par le(la) directeur(trice) et l'équipe d'animation.

10. des temps de concertation et de préparation pour les équipes

Ils seront prévus et organisés par le directeur.

11. les modalités d'évaluation et de suivi des projets

☞ Les critères sont quantitatifs (fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement...) et qualitatifs (évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie...).

☞ Les outils : réunions de bilan, discussions, fiches d'évaluation, cahiers recueils de réactions...

C. L'équipe de travail

L'équipe est constituée d'un(e) directeur(rice), titulaire du BAFD, référent(e), garant(e) et porteur(se) du présent projet. Ce(tte) dernier(ère) élaborera un projet pédagogique avec l'équipe d'animation et le personnel intervenant très détaillé où apparaîtront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs.

Le reste de l'équipe (animateurs, personnel de cantine, de nettoyage et de garderie, intervenants, bénévoles) adhère au projet du fait qu'il participe à son élaboration.

L'objectif étant de créer un document accessible à tous, sécurisant pour les familles, un repère pour les professionnels et partenaires et en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

D. Les parents

Pour les parents, l'accueil de loisirs ainsi travaillé ne sera pas un simple moyen de garde d'enfants ou d'adolescents, mais un lieu où ils inscrivent leur enfant avec confiance et avec l'extrême exigence du bien-être de leur enfant et de l'originalité des animations proposées.

E. L'évolution de la structure

Nous nous efforcerons, lors de l'évaluation de notre action, d'identifier des besoins à ce jour méconnus et d'y répondre proportionnellement à nos compétences.

La famille et le lien social sont au centre de nos préoccupations : nous comptons sur le centre de loisirs pour créer un lien entre les habitants, quel que soit leur âge, culture ou classe sociale. L'entretien de ce lien s'inscrira à l'évolution de ce projet.